



Wallonie

Commune d'AUBEL

## URBANISME

## AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisation.

Le demandeur est E.G.C. Etienne PIRON s.a. dont les bureaux se trouvent à 4880 Aubel Rue de la Fontaine, 3.

Le terrain concerné est situé à 4880 AUBEL, Place du Tilleul, Rue de la Fontaine et Lammerschot et cadastré Section A n° 158 D, 159 T, 184 H et 1100 A.

Objet de la demande : **Permis d'urbanisation : création de 8 lots à bâtir et de 2 copropriétés indivises (pour accès)**. Le projet présente les caractéristiques suivantes :

**CoDT – art. R.IV.40-2 : permis d'urbanisation impliquant des actes et travaux suivants : la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions ;**

**Le projet s'écarte des prescriptions du Schéma de Développement communal en regard de la zone non aedificandi qu'il définit.**

Le dossier peut être consulté à l'**Administration Communale** (voir adresse ci-dessous) : les jours ouvrables de **9h00 à 12h00, et le mercredi de 13h30 à 16h30.**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de **Mme ROHEN ou Mr NELISSEN (service urbanisme)** - téléphone : **087/68.01.38**, mail : **urbanisme@aubel.be**, dont le bureau se trouve à **l'Administration Communale (Service de l'Urbanisme) – Place Nicolai n° 1 (1<sup>er</sup> étage) – 4880 Aubel.**

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 16.08.2022 au 30.08.2022 au Collège Communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : **Collège Communal – Place Nicolai n°1 – 4880 Aubel**
- par courrier électronique à l'adresse suivante : **urbanisme@aubel.be**